

Instructions de contrôle du défibrillateur

Il incombe aux CSS ou aux premiers intervenants de contrôler régulièrement le défibrillateur.
Voici comment procéder:

1. Le logiciel est-il toujours actuel?



Cette étiquette verte atteste que le logiciel est actuel. Si elle n'est pas apposée sur votre appareil ou qu'elle affiche une autre année, annoncez-vous à la société Procamed au n° tél. 052 368 60 00

2. La coche verte « ✓ » est-elle affichée dans la fenêtre en bas à gauche?



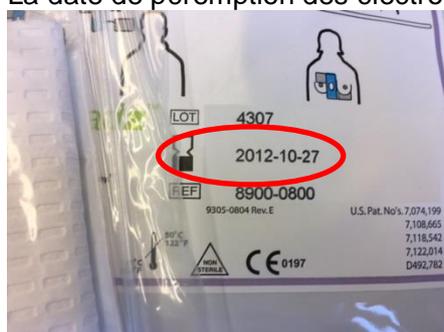
Si une croix rouge « x » apparaît dans la fenêtre, c'est qu'il faut changer les piles.

L'appareil AED Plus contient 10 piles Purcell. Vous trouverez ici une vidéo montrant comment changer les piles: https://www.youtube.com/watch?v=y4eEAYAK_zw

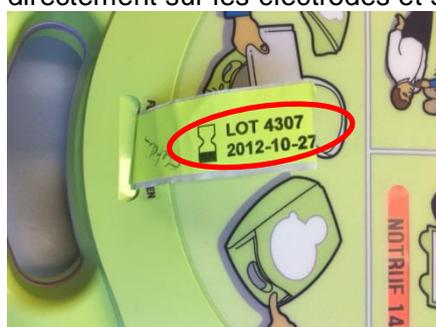
Utiliser exclusivement des piles 123A lithium/dioxyde de manganèse recommandées par le fabricant.

3. Quand les électrodes sont-elles périmées?

La date de péremption des électrodes se trouve ici:



directement sur les électrodes et sur la languette du défibrillateur.



Dans cet exemple, la date de péremption des électrodes est le 27.10.2012.

Si les électrodes sont périmées, vous pouvez en commander des neuves chez Procamed au n° tél. 052 368 60 00

4. Changer les électrodes

Pour changer les électrodes, débranchez ce câble blanc. **Si vous travaillez sur un site où se trouvent des enfants, ou si votre site est fréquenté par du public avec des enfants, pensez bien à avoir sur place des électrodes pour enfants.**



5. Autres questions

Que signifie cette étiquette?



Elle indique la date à laquelle l'appareil a été contrôlé et validé par le fournisseur.

L'appareil bénéficie-t-il d'une maintenance?

Le défibrillateur se contrôle lui-même une fois par semaine. Une maintenance effectuée par une spécialiste externe est superflue. L'état des piles, la validité des électrodes et l'actualité du logiciel doivent régulièrement être contrôlés par les CSS ou les premiers intervenants.

Nous avons un autre appareil, que dois-je faire?

Veuillez contacter la société Procamed.

Elle est notre fournisseur de défibrillateurs et vous conseillera au plan technique.

Qui paie le défibrillateur?

Les coûts générés par l'achat et l'entretien des appareils sont directement pris en charge par les offices.

Quand faut-il disposer d'un défibrillateur?

Nous recommandons d'acquérir un défibrillateur à partir de 50 personnes, public compris.

Où placer le défibrillateur?

Le défibrillateur doit être placé de sorte à être accessible depuis n'importe quel endroit en l'espace d'environ 60 secondes.

L'Office du personnel est à votre disposition pour toute question complémentaire:

Office du personnel du canton de Berne

Section Développement du personnel, santé et affaires sociales

Münstergasse 45, 3011 Berne

N° tél. 031 636 18 58